

12

JUL

2022

Autorisations / Autorisations de construire : préalables, définitives ou par annonce de travaux (APA, APAT, DD, DP, M)

Modification d'une station de communication mobile existante

Requête n° : DD 317181

Commune(s) et lieu(x) : Versoix, Route de l'Etraz

Requérant(e)(s) : SWISSCOM (SUISSE) SA

Mandataire : SWISSCOM (SUISSE) SA

Nature de l'ouvrage : Modification d'une station de communication mobile existante

Dérogation(s) accordée(s) : Art. 27, Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire

Zone(s) de construction : AG-

Parcelle(s) : Versoix (n° 7015)

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) : ETAT DE GENEVE - M Turin Michel

Cette décision peut faire l'objet de recours auprès du Tribunal administratif de première instance, conformément à la loi sur la procédure administrative (délai 30 jours à compter de la présente publication, sous réserve de l'article 63 de la loi sur la procédure administrative, adresse: 4, rue Ami-Lullin, case postale 3888, 1211 Genève 3).